

**du 02 au 27 JUIN**  
**de 8 h à 17 h 30**  
**les jours de semaine**

L'arrêté municipal du 28/05/2025 précise :

- la rue sera ré-ouverte aux usagers en dehors des horaires d'intervention des artisans
- la rue sera ré-ouverte mercredi 04/06 et mercredi 18/06 pour permettre la collecte des déchets
- la signalisation réglementaire sera mise en place par les artisans
- des déviations seront mises en place pour permettre l'accès aux riverains

